

Liste des pièces à fournir, pour toute demande de location.

Pour chaque membre du couple, les originaux des pièces suivantes : (Les photocopies seront faites à l'agence)

	Pour tout le monde :
	☐ Carte d'identité (ou permis de séjour)
	☐ Livret de famille (ou extrait de PACS)
	Relevé Identité Bancaire (ou postal) + un chèque barré
	Dernier avis d'imposition (ou de non imposition)
	Quittance EDF récente (ou facture de téléphone)
	Quittance de loyer récente avec nom et n° téléphone du bailleur
	Si salarié ou apprenti :
	☐ Contrat de travail (ou promesse embauche) précisant CDD ou CDI et période d'essai
	Les 3 derniers bulletins de salaires + celui de décembre (n-1)
	<u>Si non salarié :</u>
	☐ Le dernier bilan + Kbis de moins de 3 mois
	Si étudiant :
	☐ Carte étudiant (ou certificat scolarité) + avis octroi de bourses
	Attestation sur l'honneur* de versement pension alimentaire le cas échéant
	Si stagiaire :
	☐ Contrat de stage (ou formation) + 3 derniers versements d'indemnités
>	Si demandeur emploi :
	☐ Notification d'ouverture (ou de prolongation) des droits avec taux journalier et durée d'indemnisation
	Les 3 derniers bordereaux de versement d'indemnités Pôle Emploi

> Si RSA:

Attestation CAF (ou MSA) d'ouverture des droits
Les 3 derniers titres de versement
Si retraité, handicapé ou invalide :
Derniers avis de versement de pensions ou notifications d'ouverture de droits (il peut y en avoir plusieurs)
> Si allocations familiales :
Attestation ouverture droits + 3 derniers titres de versement CAF (ou MSA)
☐ Jugement divorce si pension alimentaire perçue
Simulation faite par nous pour AL ou APL
Si en arrêt de travail :
Les 3 derniers bordereaux de versement CPAM des indemnités journalières
Si revenus fonciers ou de capitaux :
☐ Tous justificatifs de versements (baux, quittancements, relevés gérance)
> <u>Si rente viagère :</u>
Acte juridique avec montant de la rente

La garantie Universelle des Risques Locatifs...

Objectifs:

Favoriser l'accès au logement du plus grand nombre de candidats locataires qui font l'objet de discriminations parce qu'ils ne peuvent présenter des garanties suffisantes pour les bailleurs :

- en abaissant de manière significative, par rapport aux pratiques actuelles, les conditions d'accessibilité imposées aux locataires.
- en protégeant les bailleurs contre les risques locatifs (loyers impayés, dégradations locatives)
- en simplifiant les démarches entre bailleurs et locataires.



L'ASSURANCE FINANCIÈRE



^{*} Attestation sur l'honneur de versement d'une pension alimentaire mentionnant l'état civil de la personne versante, le montant et la durée de l'aide, ainsi que l'engagement express à déclarer fiscalement ce versement...